



## Appel à projets 2018-2019

### Développement de parcours d'éducation artistique et culturelle en librairie et/ou autour de maisons d'édition

#### Présentation

À l'initiative de la Drac des Pays de la Loire, cette action est coordonnée par Mobilis pour la deuxième année consécutive.

#### Objectifs

- faire connaître les acteurs du livre que sont les libraires et les éditeurs, leurs métiers, leurs pratiques, leurs regards sur la littérature, le livre et la lecture.
- faire découvrir l'ensemble de la chaîne du livre et de la lecture et sensibiliser aux enjeux actuels (création, médiation, livre numérique, vente en ligne...).
- appréhender globalement le livre, dans sa double dimension économique et culturelle, marchande et non marchande.
- favoriser l'appréhension d'une offre plurielle de livres, de lectures et de (modes de) pensées.
- rendre plus vivante et quotidienne la perception du livre et de l'acte de lecture.
- favoriser une pratique individuelle et un échange collectif autour de l'objet livre et de la lecture (écriture, groupes de lecture, oralité, illustration, fabrication du livre...).
- développer prioritairement une offre de parcours sur des territoires ruraux.

#### Composantes d'un parcours

- Un point d'entrée majeur : la **découverte du métier de libraire ou d'éditeur** (lieu, professionnel...),
- **Apport de connaissances** (la chaîne du livre, l'objet livre, le prix du livre) et rencontres avec d'autres professionnels (auteur, critique, imprimeur, bibliothécaire...),
- **Pratique artistique encadrée par un ou plusieurs professionnels du livre** : comité de lecture, ateliers d'illustration, de fabrication d'un livre (*nota bene* : les ateliers d'écriture ne peuvent pas être la seule pratique artistique proposée dans le parcours...)
- **Volet numérique** : création numérique, compréhension de la diffusion d'un livre numérique, approche matérielle (liseuses...)
- **Temps de formation/sensibilisation des encadrants** (enseignants, animateurs...).

**Durée d'un parcours** : Maximum 1 trimestre

#### Critères de recevabilité et modalité des candidatures

##### Porteurs de projet concernés

Le projet devra être porté **prioritairement par un libraire ou un éditeur** (répondant aux critères d'aide du CNL) mais aussi éventuellement **par une association, une collectivité, une bibliothèque.**

##### Critères de recevabilité / Sélection des projets soutenus

Au delà de leur qualité culturelle et artistique et de leur cohérence, une attention particulière sera donnée aux **projets développés en milieu rural et à ceux proposant un parcours se développant à la**

**fois sur un lieu « de vie »** (école, centre aéré, maison de quartier, maison de retraite...) **et sur un lieu culturel** (librairie, bibliothèque, salon du livre...).

**NB : cette aide concerne des actions nouvelles, qui ne sont pas déjà subventionnées ou proposées dans le cadre de marchés publics.**

### Condition de financement

Le soutien se traduira par une aide au financement du parcours.

Les dépenses éligibles sont celles liées aux interventions de professionnels du livre et de la lecture. Elles sont susceptibles d'être prises en charge à concurrence de **80 % dans la limite de 3 000 €** par projet.

### Le dépôt de candidature

- Dossier de candidature ci-joint.
- Les pièces complémentaires
  - Budget prévisionnel équilibré détaillé du projet
  - Une lettre de demande de subvention signée par les représentants des structures.
  - Présentation des intervenants (CV).
  - Le RIB de la structure, porteuse du projet.

### Calendrier

Les dossiers de candidature feront l'objet d'un examen en Comité de sélection.  
Le Comité se réunit tous les 3 mois.

Les dossiers de candidature doivent être adressés conjointement à la DRAC et à MOBILIS.

#### ***Par courrier postal***

##### **Drac**

Loa LEBRETON  
1 rue Stanislas Baudry  
44 000 Nantes

##### **Mobilis**

Muriel JOUANNEAUX  
13 rue de Briord  
44 000 Nantes

#### ***Par courriel***

[loa.lebreton@culture.gouv.fr](mailto:loa.lebreton@culture.gouv.fr)

[administration@mobilis-paysdelaloire.fr](mailto:administration@mobilis-paysdelaloire.fr)

### Engagement

- Les projets retenus feront l'objet d'une convention entre les différents partenaires. Cet accord entre les différentes parties décrira l'activité concernée, ses conditions d'organisation, le rôle des intervenants extérieurs et précisera la durée du projet.
- Au terme du projet, un bilan quantitatif, qualitatif et financier devra être envoyé à la DRAC et à Mobilis dans le trimestre suivant l'achèvement de l'action.
- Les soutiens de la DRAC et de Mobilis devront être mentionnés sur tous les supports de communication. Il appartient aux porteurs de projet de solliciter les logos correspondants.

### Contact

À Mobilis, Emmanuelle GARCIA se tient à votre disposition pour tout complément d'information de préférence par mail : [emmanuelle.garcia@mobilis-paysdelaloire.fr](mailto:emmanuelle.garcia@mobilis-paysdelaloire.fr)